



Bruxelles, le 13 décembre 2011

Position commune de la CSC en réaction aux notes de juillet et novembre 2011 du Ministre Marcourt sur le paysage de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles

Remarques préalables

Les trois centrales de la CSC concernées (CSC-Enseignement, CNE, CSC-Services publics) partagent les constats et l'analyse de départ quant à la situation actuelle de l'enseignement supérieur qui privilégie un fonctionnement compétitif et non participatif des différents établissements. La CSC confirme son insatisfaction quant à cette situation qui doit faire l'objet de changements constructifs, équilibrés et concertés en vue d'aboutir à de nettes améliorations du paysage dans sa globalité. Au vu des propositions actuelles du Ministre Marcourt, la CSC reste cependant très sceptique quant aux conséquences potentielles de cette réforme ainsi qu'à propos de certaines affirmations non clarifiées ni démontrées.

La CSC rappelle les principes fondamentaux sur lesquels une réforme globale de l'enseignement supérieur doit impérativement se fonder :

- Une réelle démocratisation de l'enseignement supérieur, donnant à chaque étudiant une égalité des chances jusqu'à la fin de sa formation ;
- La lutte contre la marchandisation de l'enseignement et de la recherche ;
- La suppression de la concurrence entre établissements et la limitation du morcellement de l'enseignement supérieur qui exacerbe cette concurrence ;
- L'indispensable adéquation des moyens financiers afin de répondre au développement d'un enseignement et d'une recherche de qualité.

Enfin, la CSC rappelle l'importance de la concertation sociale quant aux modalités de réorganisation et de structuration du paysage. Elle restera attentive aux mécanismes et aux règles en matière de concertation sociale et de représentativité des différents acteurs dans les nouvelles structures.

Sur la méthode

La note présentée semble se fonder sur la poursuite de la démarche participative enclenchée lors de la Table Ronde de l'enseignement supérieur en 2010. Cependant, les propositions présentées n'ont nullement été structurées ni articulées en cohérence avec les conclusions de la Table. On assiste à une **instrumentalisation** de certaines conclusions afin de légitimer une réforme, présentée comme validée par les divers acteurs concernés. Or, ce n'est nullement le cas.

Suite aux réflexions et aux discussions de la Table Ronde, une procédure claire de **négociation** des propositions doit nécessairement avoir lieu avec tous les acteurs, complétée par un processus de **concertation**.

Au vu des impacts socio-économiques d'une telle réforme, une *consultation auprès des conseils économiques et sociaux des régions* (CESRB, CESW) sont des préalables avant toute décision de mise en œuvre de cette réforme. Outre la consultation des interlocuteurs sociaux, des *consultations larges et équilibrées de tous les acteurs* doivent également avoir lieu en toute transparence aussi bien entre toutes les parties directement concernées qu'avec d'autres acteurs de la société civile.

Sur le contenu de la note

De multiples questions et des zones d'ombre :

- Il y a lieu de clarifier la **vision et le projet global en matière d'enseignement supérieur** que le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles entend développer à travers une telle réforme: quelles sont les perspectives pour l'enseignement supérieur ? Quelle est la vision *par rapport à d'autres politiques* plus générales, notamment en matière de mobilité ou encore de bassins de vie ?
- Une série de **concepts** mériteraient d'être **précisés** comme « autonomie », « démocratisation », « proximité » (et le lien avec l'accessibilité ou la mobilité) en s'appuyant sur les travaux de la Table Ronde. Cela permettrait de mieux cerner le projet politique qui sous-tend cette note.
- Quelles sont les perspectives et collaborations envisagées en matière de **recherche** : place de la recherche fondamentale, du FNRS, des recherches appliquées (ex : pôles de compétitivité, centres privés de recherche, etc.) ?
- Quelle reconnaissance et prise en compte des **collaborations (régionales, nationales et internationales) antérieures et futures** des institutions ?
- Quels **critères** objectifs ont été utilisés pour proposer ce **regroupement en 5 pôles**? Si cette note semble s'appuyer sur les travaux du groupe « paysage » de la Table Ronde, elle s'en écarte largement, d'une part, quant au nombre de pôles proposés (5) et d'autre part en ne reprenant pas la répartition des missions définies dans le rapport final de la Table Ronde. La création de pôles trop nombreux pourrait conduire à des réflexes sous-régionalistes sans vue suffisamment large des problématiques. Par exemple, cela a-t-il du sens de découpler la zone de Bruxelles de sa périphérie ou d'organiser les trois provinces du Sud en deux zones ?
- Comment associer la **promotion sociale**, dont l'unicité est nécessaire pour maintenir l'accès à l'enseignement supérieur pour « son » public et sa relation privilégiée avec l'enseignement secondaire?
- Quel rôle et quelles **prérogatives des pôles** vis-à-vis des établissements la composant: gestion des habilitations, influence sur les pratiques pédagogiques? Quel degré et quel **équilibre entre autonomie et régulation** ?
- Quel **équilibre dans la représentation des différents acteurs** au sein de ces nouveaux organes et quelles modalités de représentation démocratique ?
- Quelles **modalités de financement** sont prévues ? Avec un système d'enveloppe fermée dans le cadre d'une massification de l'enseignement supérieur, n'est-ce pas déjà hypothéquer une réforme ambitieuse ?

- Qu'en est-il du personnel actuellement en place et des **statuts** ? Rien n'est précisé pour les personnels insérés dans les nouvelles instances et sur leur statut. Des statuts multiples ne faciliteront pas la gestion au quotidien. Quels seront également les impacts sur les **conditions de travail** du personnel ?
- Quels mécanismes de **concertation sociale** dans les nouvelles structures ?

Nos positions dans l'état actuel des choses

Syndicalement et après analyse, en l'état actuel, ce plan n'est pas acceptable car nous ne percevons pas d'avancées dans les thématiques qui nous concernent au premier plan: **retrouver des moyens** pour favoriser la démocratisation de l'enseignement supérieur, **rapprocher les statuts** des membres du personnel, **favoriser la concertation** sociale.

1. Le projet tel que déposé ne montre pas comment les collaborations et les économies d'échelle vont permettre de retrouver des moyens à affecter à l'encadrement des missions dévolues à l'enseignement supérieur à savoir l'enseignement la recherche, les services à la société et la formation continuée, en sachant que selon la forme et le type d'enseignement supérieur considéré, ces missions revêtent une importance relative différente et peuvent se matérialiser de façons variées.
2. Nous ne trouvons pas de règles en matière de concertation sociale dans les nouvelles structures, ni de clarification des règles actuelles. Parmi celles-ci, nous serons particulièrement attentifs à la représentation directe des différentes catégories des personnels, représentation dévolue aux organisations syndicales représentatives ;
3. Nous rappelons que la réforme envisagée ne peut en aucun cas porter atteinte aux statuts du personnel en place. Nous ne pourrions accepter aucune dégradation des conditions de travail actuelles. Si changement il y a, cela ne pourra se faire que par une amélioration de celles-ci;
4. Nous n'apercevons aucune trace de rapprochement des statuts des membres du personnel. Un tel rapprochement ne peut par ailleurs se concevoir que vers le haut ;
5. Nous souhaitons l'établissement de statuts identiques par décret pour chacune des catégories du personnel des universités de la FWB et estimons que l'idéal pour les statuts du personnel des universités serait une seule entité au niveau de la FWB ;
6. Nous ne devinons aucune indication – légale et statutaire- quant à la provenance et la gestion des personnels travaillant au sein et pour les nouvelles structures ;
7. Enfin, il est indispensable que les missions dévolues à l'enseignement supérieur soient clarifiées non seulement au sein de la Fédération Wallonie Bruxelles mais également par rapport au débat indispensable à mener quant aux objectifs réels des conférences ministérielles de Bologne : une meilleure lisibilité de l'offre, des parcours et de l'accessibilité.